

CRITERIUM FEDERAL Echelon Départemental

Règlement

Par suite de la division du département en 2 districts Nord et Sud voici l'organisation du Championnat :

- La D 1 demeure départementale.
- Les D 2 et D 3 comprennent des groupes de 16 NORD et SUD.

Cependant, afin de préserver la qualité du critérium fédéral, il a été décidé qu'en cas de groupe incomplet dans un district, certains clubs "frontaliers" évolueraient dans l'un ou l'autre district afin de compléter au mieux les effectifs.

En cas de non confirmation de l'engagement ou **non paiement** (des **engagements** ou des **pénalités**), le ou les joueurs de l'association peuvent être retirés de la compétition avec les conséquences qui en découlent.

Le règlement disciplinaire relatif aux cartons infligés aux joueurs et joueuses est applicable pour ce championnat (règlements fédéraux, article 1)

I - ORGANISATION SPORTIVE

Pour toutes les catégories suffisamment représentées, la compétition se déroule par poules de 4 puis par tableau KO.

1 – TABLEAUX MESSIEURS :

- Messieurs nés avant 1992
- Messieurs nés en 1992, 1993 et 1994
- Messieurs nés en 1995 et 1996
- Messieurs nés en 1997 et 1998
- Messieurs nés en 1999 et après

2 – TABLEAUX DAMES

- Dames nées avant 1992
- Dames nées en 1992, 1993 et 1994
- Dames nées en 1995 et 1996
- Dames nées en 1997 et 1998
- Dames nées en 1999 et après

3 – GROUPES SELON LES CATEGORIES

POUR TOUS LES TABLEAUX :

- D1 - 1 groupe de 32 Départemental.
- D2 - 4 groupes de 16 (NORD & SUD en fonction des engagés).
- D3 - n groupes de 16 (NORD & SUD en fonction des engagés).

II - DEROULEMENT SPORTIF

Dans toutes les catégories, les poules et les tableaux se déroulent au meilleur des 5 manches.

1 - GROUPE de 32 - 8 Poules de 4 :

Tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule.

A l'issue des poules, il est attribué **par tirage au sort orienté**, une lettre à chaque poule A, B, C, D, E, F, G, H.

- poule 1 → lettre A
- poule 2 → lettre B
- poules 3 & 4 → lettres C & D tirées au sort.
- poules 5 à 8 → lettres E à H tirées au sort.

Il est ensuite établi un tableau dans lequel les **32** joueurs sont repris et jouent jusqu'à obtenir un classement de 1 à 32 (voir modèle du tableau ci-joint).

2 - Groupe de 16 - 4 poules de 4

Tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule. A l'issue des poules, il est attribué, **par tirage au sort orienté**, une lettre à chaque poule : A, B, C, D.

- poule 1 → lettre A
- poule 2 → lettre B
- poules 3 & 4 → lettres C & D tirées au sort.

Il est ensuite établi un tableau dans lequel les **16** joueurs sont repris et jouent jusqu'à obtenir un classement de 1 à 16 (voir modèle du tableau ci-joint).

III – MONTEES

- Pour les Seniors Messieurs :
D1 : 3 montées en division supérieure
Autres divisions : 4 montées en division supérieure par groupe.
- Pour les Dames nées en 1999 et après :
D1 : 2 montées en division supérieure
Autres divisions : 4 montées en division supérieure par groupe.
- Pour tous les autres tableaux excepté celui ci-dessus :
D1 : 1 montée en division supérieure
Autres divisions : 4 montées en division supérieure par groupe

IV - DESCENTES

Le nombre de descentes pour toutes les catégories et toutes les divisions sera fonction des descentes des divisions supérieures.

V - DISPOSITIONS DIVERSES

1 - Constitution des groupes :

1.1 Etablissement des groupes pour le 1er tour pour toutes les divisions (Nationales à Départementale et dans toutes les catégories):

Au 1^{er} tour du critérium fédéral, les participants sont placés en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente.

La constitution des groupes s'effectue en début de saison selon les principes suivants :

- a) Des joueurs ayant évolué dans les divisions supérieures et non retenus à ces échelons, en tenant compte des articles b et c du chapitre 6 sur les forfaits.
- b) Des montants des divisions inférieures.
- c) Des joueurs pris dans l'ordre du classement final aux points du Critérium Fédéral de la saison précédente. Si plusieurs participants sont ex aequo et ne peuvent être classés séparément, l'avantage est donné au plus jeune.
- d) Les joueurs nouvellement inscrits seront placés selon les places disponibles dans les poules (voir tableau d'incorporation pour les joueurs classés).

1.2 Pour les autres tours du Critérium Fédéral, les joueurs(ses) sont placés selon les résultats du tour précédent (places) les joueurs qui descendent d'une division prenant les premiers numéros et ceux qui montent d'une division les derniers. Si plusieurs participants sont ex aequo et ne peuvent être classés séparément, tenir compte du total des points obtenus lors des tours précédents; en cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au plus jeune.

2 – Ordre des participants dans une poule.

Des participants d'une même association ou de même parenté, pourront être qualifiés dans une même poule. Ils seront placés de façon à se rencontrer au premier tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont 3 dans la poule.

3 - Modalités de classement dans les poules :

- a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires.
- b) Lorsque deux participants terminent à égalité de victoires, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.
- c) Lorsque plusieurs participants terminent à égalité de victoires, il est établi un nouveau classement entre les ex aequo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés entre eux en faisant le quotient des victoires par les défaites, puis, si nécessaire, des manches gagnées par les manches perdues et des points gagnés par les points perdus.

4 – Ordre des rencontres par poules de 4 :

1 ^{er} tour	2 ^{eme} tour	3 ^{eme} tour
1 – 4	1 – 3	1 – 2
2 – 3	2 – 4	3 – 4

5 – Cotations et classement final :

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des participants sont cotés selon le barème figurant à l'article VIII.

VI - FORFAITS

- a) Tout participant, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence l'organisateur de cette division, pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur.
- b) Pour le tour considéré, il marque 0 point et descend dans la division immédiatement inférieure si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours sous les réserves du 2^{eme} alinéa paragraphe c.
- c) Tout joueur forfait, excusé ou non, au dernier tour du Critérium Fédéral, marque 0 point et descend de 2 divisions sous les réserves du 2^{eme} alinéa paragraphe c.

- d) ~~Dans le cas d'un deuxième forfait, consécutif ou non, survenant après un 1er forfait excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours. Tout joueur exclu du critérium fédéral ne peut prétendre à une qualification aux points dans les différentes compétitions : Championnat de France Individuels, Championnat d'Ile de France Individuels, Championnat de Seine et Marne Individuels.~~
- e) Toutefois, il appartient à chaque commission sportive compétente de statuer, compte tenu des motifs invoqués et après enquête, sur les cas particuliers, de façon à ne pas léser, par une application trop stricte du règlement, un concurrent dont la bonne foi est reconnue.
- f) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduit automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement.
- g) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut, sauf dérogation des paragraphes b, participer au 1er tour de la saison suivante que 2 divisions au dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et au plus en dernière division départementale.
- h) Dans le cas de places vacantes dues à des forfaits dans une division quelconque, sont pris alternativement comme remplaçants, le meilleur descendant puis le meilleur restant de la division inférieure et ainsi de suite. Lorsque, dans la division inférieure, il y a plusieurs groupes, donc impossibilité d'un classement des joueurs, le meilleur restant est, à égalité de place, celui qui a le meilleur total de points et, en cas d'égalité, le plus jeune.

VII - ABANDON - RETARD - MUTATION - SELECTION - CHANGEMENT DE CATEGORIE - REPECHAGE ...

1 – Abandon dans toutes les divisions et dans toutes les catégories :

- a) **En poule :** Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié, ou abandonnant au cours de celle-ci, marque 0 point pour le tour considéré et descend dans la division immédiatement inférieure. Le classement de la poule est établi en annulant les résultats des parties auxquelles il a participé sauf s'il abandonne au cours de sa dernière partie de poule.
- b) **En tableau :**
- b.1 : Tout joueur, ne disputant pas sa 1^{ère} partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules ou abandonnant au cours de celle-ci, marque 0 point pour le tour considéré et descend dans la division immédiatement inférieure.
- b.2 : Tout joueur, ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final ou le tableau de classement pour lequel il était qualifié (autre que la 1^{ère} partie) ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu 3/0 et classé dernier de ceux battus au même tour que lui; il marque 0 point pour le tour considéré.
- b.3 : Tout joueur qui quitte le lieu de la compétition sans prévenir le juge arbitre alors qu'il lui reste une partie à disputer ou à arbitrer marque 0 point pour le tour considéré et descend dans l'échelon immédiatement inférieur.

2 - Retard :

Si un joueur ne s'est pas présenté 15 minutes après l'appel de sa 1^{ère} rencontre, il pourra être déclaré forfait ou participer à l'épreuve si cette arrivée tardive ne perturbe pas le déroulement de la compétition (cette décision étant du ressort du juge-arbitre).

3 - Mutation :

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il a obtenue dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

4 - Sélection d'un joueur - Maternité :

- a) **Sélection :** Tout joueur qui ne pourrait participer à un tour du Critérium Fédéral par suite d'une sélection par la Fédération sera maintenu dans l'échelon pour lequel il était qualifié. De plus, il marquera, pour le tour non disputé, la moyenne des points qu'il aura obtenus dans les autres tours de la saison.
- b) **Maternité :** Toute joueuse après sa grossesse et son congé de maternité (certificat médical attestant de l'impossibilité de participer aux compétitions), sera réintégrée dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée.

5 - Changement de catégorie d'âge :

Tout jeune qui change de catégorie d'âge en début de saison est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du Critérium Fédéral de la saison précédente (quelle que soit sa place obtenue au dernier tour de l'année précédente).

6 - Repêchage :

En cas d'égalité aux points, pour un repêchage, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

7 - Arbitrage :

En l'absence d'arbitres officiels les joueurs arbitrent à la demande du juge arbitre.

8 - Litiges :

Tout litige né de l'application du présent règlement est du ressort de la commission sportive départementale.

9 - Qualification pour les Championnats de Seine et Marne individuels :

Le critérium fédéral départemental qualifie un certain nombre de joueurs et joueuses de nationalité française pour le championnat de Seine et Marne individuel.

VIII - BAREME DE COTATION

Groupe de 8		Groupe de 16				Groupe de 32							
1 ^{er}	100	1 ^{er}	10	9 ^{ème}	20	1 ^{er}	100	9 ^{ème}	33	17 ^{ème}	23	25 ^{ème}	9
2 ^{ème}	80	2 ^{ème}	80	10 ^{ème}	15	2 ^{ème}	80	10 ^{ème}	32	18 ^{ème}	20	26 ^{ème}	8
3 ^{ème}	60	3 ^{ème}	65	11 ^{ème}	10	3 ^{ème}	65	11 ^{ème}	31	19 ^{ème}	17	27 ^{ème}	7
4 ^{ème}	45	4 ^{ème}	50	12 ^{ème}	7	4 ^{ème}	55	12 ^{ème}	30	20 ^{ème}	15	28 ^{ème}	6
5 ^{ème}	33	5 ^{ème}	40	13 ^{ème}	5	5 ^{ème}	45	13 ^{ème}	29	21 ^{ème}	13	29 ^{ème}	5
6 ^{ème}	21	6 ^{ème}	35	14 ^{ème}	4	6 ^{ème}	40	14 ^{ème}	28	22 ^{ème}	12	30 ^{ème}	4
7 ^{ème}	10	7 ^{ème}	30	15 ^{ème}	3	7 ^{ème}	37	15 ^{ème}	27	23 ^{ème}	11	31 ^{ème}	3
8 ^{ème}	2	8 ^{ème}	25	16 ^{ème}	2	8 ^{ème}	35	16 ^{ème}	26	24 ^{ème}	10	32 ^{ème}	2

Placement dans le tableau final prédéterminé :

Grille de placement des joueurs dans le tableau de 32 à simple KO

CLASSEMENT	POULES							
	A	B	C	D	E	F	G	H
1 ^{er}	1	2	3	4	5	6	7	8
2 ^e	15	16	13	14	11	12	9	10
3 ^e	19	20	17	18	23	24	21	22
4 ^e	29	30	31	32	25	26	27	28

A l'issue des poules et après le tirage au sort orienté :

Les joueurs classés de 1 à 3 sont alors placés dans un tableau de 32 de la manière suivante :

- les 1ers de chaque poule sont placés aux numéros 1 à 8 d'après la grille.
- les 2èmes de chaque poule sont placés aux numéros 9 à 16 d'après la grille.
- les 3èmes de chaque poule sont placés aux numéros 17 à 24 d'après la grille.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

Les perdants du 1^{er} tour et les 4èmes de poules sont placés dans un tableau de classement de la manière suivante :

- les perdants du 1^{er} tour aux numéros dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des gagnants de ce 1^{er} tour.
- les 4èmes de chaque poule sont placés aux numéros 25 à 32 d'après la grille.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

Des rencontres de classement sont organisées pour obtenir un classement de 1 à 32. (Sauf en Départementale 1 senior où les places de 25 à 32 ne sont pas jouées et les joueurs qui perdent à la table en 1/8^e de finale du tableau descendant sont classés 25^e ex-aequo)

Grille de placement des joueurs dans le tableau de 16 à simple KO

CLASSEMENT	POULES			
	A	B	C	D
1 ^{er}	1	2	3	4
2 ^e	7	8	5	6
3 ^e	11	12	9	10
4 ^e	13	14	15	16

A l'issue des poules et après le tirage au sort orienté :

Les joueurs classés de 1 à 3 sont alors placés dans un tableau de 16 de la manière suivante :

- les 1ers de chaque poule sont placés aux numéros 1 à 4 d'après la grille.
- les 2èmes de chaque poule sont placés aux numéros 5 à 8 d'après la grille.
- les 3èmes de chaque poule sont placés aux numéros 9 à 12 d'après la grille.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

Les perdants du 1^{er} tour et les 4èmes de poules sont placés dans un tableau de classement de la manière suivante :

- les perdants du 1^{er} tour aux numéros dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des gagnants de ce 1^{er} tour.
- les 4èmes de chaque poule sont placés aux numéros 13 à 16 d'après la grille.

Ce tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

Des rencontres de classement sont organisées pour obtenir un classement de 1 à 16.